Cinquante-septième année. - N ° 105 A Jeudi 1er et vendredi 2 juin 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 598

69 – RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Ventes et cessions

881 244 776 RCS Lyon.
MQM-IOT.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 167500.00 EUR.
Adresse : 2, Rue Des Mûriers, 69009 Lyon.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE MQM-IOT SAS au capital de 167 500 € Siège social : 2 Rue des Muriers, 69009 LYON 881 244 776 RCS LYON (MQM – IOT) ET MAQUESTIONMEDICALE SAS au capital de 681 300 € Siège social : 2, rue des Mûriers, 69009 LYON 844 792 887 RCS Lyon (MAQUESTIONMEDICALE) AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte SSP en date à LYON du 30 mai 2023, La société MQM-IOT et la société MAQUESTIONMEDICALE, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MQM-IOT par la société MAQUESTIONMEDICALE. - l'évaluation, à partir des valeurs comptables au 31/12/2022 : actifs apportés par la société MQM-IOT : 353 982 € et passif pris en charge : 26 524 €, soit un actif net apporté : 127 459 €, La société MAQUESTIONMEDICALE, détenant 11 000 actions de la société MQM-IOT sur les 37 766 actions, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital. En rémunération de l'apport net 6 914 actions nouvelles de 5,1229 € de valeur nominale, seraient créées, attribuées aux associés de la société absorbée autres que la société absorbante. La prime de fusion serait réduite également d'un montant correspondant aux droits non exercés par la société MAQUESTIONMEDICALE : 77 485 €. - la valeur d'une action de MQM-IOT : 4,44 € - la valeur d'une action de MAQUESTIONMEDICALE : 17,17 € Le rapport d'échange : 6 914 actions de la société MAQUESTIONMEDICALE pour 37 766 actions de la société MQM-IOT. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement à l'effet rétroactif au 1/01/2023, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MQM-IOT depuis l'effet rétroactif au 01/01/2023 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société MAQUESTIONMEDICALE. La société MQM-IOT sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la

présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de LYON au nom des deux sociétés le 30 mai 2023. Pour avis..

